



RAPPORT SUR LES INTENTIONS FUTURES DES DEPLACES INTERNES INSTALLEES SUR LES SITES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DECEMBRE 2022

Crédit photo : chef de ménage en train de répondre aux questions d'un enquêteur de la DTM à Bambouti (Haut-Mbomou)
© Auteur : ONG JUPEDEC, décembre 2022.

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires : L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration, de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les cartes fournies le sont uniquement à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.

Le suivi des déplacements (DTM, round 17) a été réalisé grâce au soutien de Bureau for Humanitarian Assistance (BHA), European Civil Protection and Humanitarian Aid Operations (ECHO) ainsi que les Fonds Humanitaires (FH).

© 2023 Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

Pour toute information extraite de ce document, qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations, [Mois, Année], Matrice de Suivi des Déplacements (DTM)".






SOMMAIRE

Résumé Exécutif.....	1
Introduction.....	2
Méthodologie	3
Aperçu des déplacements.....	4
Abris et moyens de subsistance.....	6
Intentions futures des déplacés internes.....	7
<i>Intentions de retour.....</i>	7
<i>Réinstallation.....</i>	7
<i>Intégration locale durable.....</i>	10
Conclusion.....	11

RESUME EXECUTIF

L'enquête sur les intentions futures des déplacés internes a été menée par la matrice de suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix, DTM) entre le 08 décembre 2022 et le 08 janvier 2023 sur les sites hébergeant des populations déplacées internes (PDI). Ces évaluations sont nécessaires dans ce contexte de crise volatile durant lequel des ménages se déplacent dans des localités ou sites considérés comme plus sécurisés, puis peuvent être tentés de retourner dans leur zone d'origine en cas d'amélioration de la situation sécuritaire et au cas où d'autres conditions de retour sont réunies. L'estimation des intentions futures de retour, de réinstallation ou d'intégration locale durable permettront ainsi de mieux orienter les programmes humanitaires d'urgence et / ou de solutions durables auprès des ménages PDI installés sur les sites.

L'enquête a été réalisée dans 72 sites de déplacement situés dans les préfectures comptant des sites de déplacement en RCA (en dehors de Bangui et Ombella-Mpoko) : Bamingui-Bangoran, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou, Nana-Gribizi, Vakaga, Ouham-Pendé, Basse-Kotto, Ouham et Ouaka. L'évaluation a été menée auprès d'un échantillon de 2 943 ménages. L'échelle de représentativité est la préfecture et l'échantillon a été élaboré selon un niveau de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de maximum 5 pour cent à l'échelle de chaque préfecture. La répartition de l'échantillon dans chaque préfecture a été déterminée proportionnellement au poids de la population dans chaque site et les ménages ont été aléatoirement interrogés dans chaque site. Le tableau ci-dessous résume les résultats clés de cette évaluation.

<p>Intentions futures</p>		<ul style="list-style-type: none"> • 35 pour cent des ménages comptent quitter le site dans les trois prochains mois. Parmi ces ménages, 89 pour cent souhaitent retourner dans leur lieu de résidence initial, 10 pour cent souhaitent s'installer dans un lieu différent de la résidence initiale et 1 pour cent sont indécis sur leurs destinations futures. • La proportion de ménages souhaitant quitter le site dans les trois prochains mois reste plus élevée dans les préfectures de Haute-Kotto (73%), Nana-Gribizi (59%), Vakaga (54%) et Ouham (38%). • Les besoins prioritaires pour le retour les plus cités sont par ordre d'importance la réhabilitation des abris dans les zones de retour (60%), la sécurité (13%) et les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (12%).
<p>Intégration locale durable</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Parmi les ménages qui ne souhaitent pas retourner dans leur zone d'origine dans les trois prochains mois, 60 pour cent souhaitent s'intégrer localement et durablement dans leur zone de déplacement actuel. • A l'image des ménages qui souhaitent retourner dans leur zone d'origine ou se réinstaller dans un autre lieu, les abris constituent le besoin prioritaire pour l'intégration locale durable (43%), les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (23%) et la sécurité (12%).
<p>Recommandations</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Mener des enquêtes multi-agences approfondies sur les intentions futures dans les sites de Bria (PK3), Kaga-Bandoro et Batangafo où les intentions de retour sont plus élevées afin de préparer les programmes opérationnels d'appui au retour. • Axer les programmes d'appui au retour, de réinstallation et d'intégration locale durable sur la construction / réhabilitation des abris, la création d'un environnement sécuritaire sûr, l'accès à des activités génératrices de revenus et à des services de base (eau, hygiène et assainissement, santé, éducation).

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la République centrafricaine (RCA) est affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées aux conflits armés, aux conflits intercommunautaires ou provoquées par des tensions entre agriculteurs et éleveurs dans certaines zones. Après une montée de la crise pendant la période électorale de fin 2020, la situation sécuritaire est restée volatile tout au long de l'année 2022 marquée par une intensification des opérations militaires opposant les Forces Armées Centrafricaines (FACA) (appuyées par leurs alliés) aux groupes armés non étatiques luttant pour le contrôle des territoires. Si la situation sécuritaire s'est relativement améliorée dans certaines villes de nouveau sous contrôle de l'armée nationale, le retranchement des groupes armés non étatiques au niveau des axes continue à occasionner des déplacements de populations fuyant les affrontements armés surtout dans la partie Nord-Ouest du pays. La volatilité de la situation sécuritaire entraîne des déplacements dans les zones marquées par la présence de groupes armés et des vagues de retour en cas d'amélioration relative de la situation sécuritaire dans d'autres zones de nouveau sous contrôle de l'armée nationale.

En réponse aux crises qui affectent le pays, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) déploie depuis 2013, à côté de son action auprès des populations affectées, la Matrice de suivi des déplacements (*Displacement Tracking Matrix, DTM* en anglais), outil permettant de collecter des informations sur les déplacements et les besoins humanitaires multisectoriels dans les zones affectées par les crises, ainsi que des enquêtes ponctuelles sur les intentions futures des Populations Déplacées Internes (PDI) installées sur les sites. À travers sa composante d'enquêtes sur les intentions futures des PDI, la DTM déploie une enquête auprès des ménages installés sur les sites une fois par semestre pour estimer les intentions futures de retour, de réinstallation ou d'intégration locale durable.

Ce rapport présente les résultats clés de l'enquête sur les intentions futures des ménages PDI présents sur les sites, menée entre le 08 décembre 2022 et le 08 janvier 2023. L'évaluation a été réalisée dans 72 sites répartis dans les préfectures comptant des sites de déplacement et lieux de regroupement : Bamingui-Bangoran, Basse-Kotto, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou, Nana-Gribizi, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé et Vakaga. Cette enquête menée auprès de 2 943 ménages est représentative à l'échelle de la préfecture selon une marge d'erreur de maximum 5 pour cent pour chaque préfecture couverte et un niveau de confiance de 95 pour cent. La répartition de l'échantillon dans chaque préfecture a été déterminée proportionnellement au poids de la population dans chaque site et les ménages ont été aléatoirement interrogés dans chaque site.

Ce rapport donne dans un premier temps un aperçu de la situation de déplacement des ménages installés sur les sites, puis présente les résultats clés sur les intentions futures de retour, de réinstallation ou d'intégration locale durable des ménages.

METHODOLOGIE

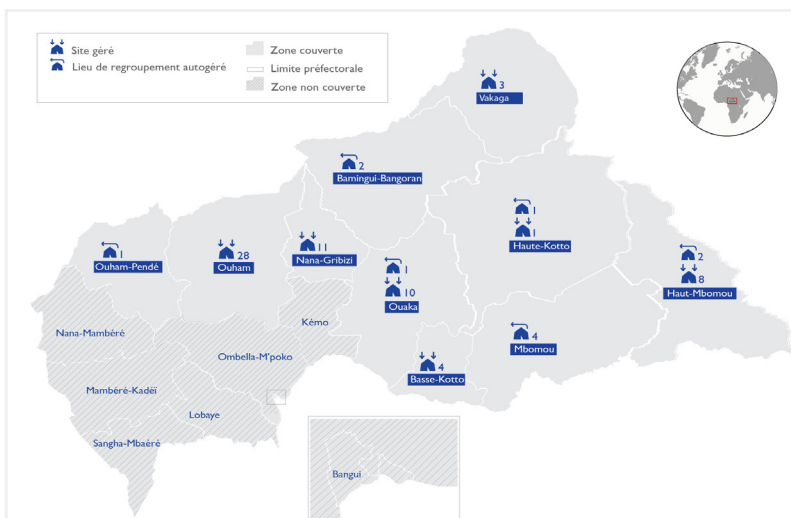
L'enquête sur les intentions futures des PDI a été menée entre le 08 décembre 2022 et le 08 janvier 2023 dans 72 sites d'accueil des PDI. Les sites sont répartis dans ces préfectures : Bamingui-Bangoran, Basse-Kotto, Haute-Kotto, Haut-Mbomou, Mbomou, Nana-Gribizi, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé et Vakaga. Cette enquête s'est focalisée sur les intentions de retour, de réinstallation et d'intégration locale durable des ménages présents sur les sites. L'évaluation a été menée auprès d'un échantillon de 2 943 ménages. L'échelle de représentativité est la préfecture et l'échantillon a été élaboré selon un niveau de confiance de 95 pour cent et une marge d'erreur de maximum 5 pour cent par préfecture.

La répartition de l'échantillon dans chaque préfecture a été déterminée proportionnellement au poids de la population dans chaque site et les ménages présents sur les sites y ont été aléatoirement interrogés selon la méthode tourner le stylo¹. L'analyse des résultats se base prioritairement sur les données primaires issues de cette enquête et fait également recours à des données secondaires pour enrichir les informations sur les déplacements et les intentions futures. Les principales données secondaires utilisées dans l'analyse sont le [rapport](#)¹ et le [tableau de bord](#)² illustrant les résultats du round 17 du suivi des déplacements de la DTM.

Tableau 1 - Récapitulatif de l'échantillon :

Préfecture	Nombre de ménages PDI (DTM, round 17)	Nombre d'enquêtes réalisées	Niveau de confiance	Marge d'erreur
Bamingui-Bangoran	69	49	95%	5%
Basse-Kotto	2 969	343	95%	5%
Haute-Kotto	6 559	392	95%	5%
Haut-Mbomou	2 688	403	95%	5%
Mbomou	555	164	95%	5%
Nana-Gribizi	3 439	409	95%	5%
Ouaka	4 326	405	95%	5%
Ouham	7 301	390	95%	5%
Ouham-Pendé	206	152	95%	4%
Vakaga	721	236	95%	5%
Total	28 833	2 943	95%	2%

Carte 1 - couverture géographique de l'enquête :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

Récapitulatif de la méthodologie :

2 943 Ménages interrogés

95% Niveau de confiance
5% Marge d'erreur par préfecture

Période d'évaluation : du 08 décembre 2022 au 08 janvier 2023

¹ L'enquêteur arrive sur le site et se positionne au milieu de celui-ci. Il jette un stylo afin de voir le sens dans lequel sera orienté le stylo lorsqu'il sera à terre. Le sens indiqué par le stylo sera le sens dans lequel l'enquêteur procédera au tirage de son premier répondant. Pour interroger les prochains répondants, l'enquêteur devra compter autant de maisons correspondantes à ce numéro en avançant dans le sens désigné par le stylo.

² DTM. [Rapport de suivi des déplacements. Round 17. Décembre 2022](#)

³ DTM. [Tableau de bord de suivi des déplacements. Round 17. Décembre 2022](#)

APERCU DES DEPLACEMENTS

Dynamiques de déplacement sur les sites

Le round 17 de suivi des déplacements réalisé par la DTM en décembre 2022 a montré que les sites et lieux de regroupement accueillent 31 pour cent des déplacés internes contre 69 pour cent qui sont installés en communautés d'accueil⁴. Cette même évaluation a répertorié 131 659 personnes (28 833 ménages) déplacés présents sur les sites et lieux de regroupement en décembre 2022. Les préfectures qui concentrent le plus grand nombre de PDI au niveau des sites sont la Haute-Kotto (principalement le site de PK3) (26%), l'Ouham (23%) et la Ouaka (15%). L'Ouham compte le plus grand nombre de sites actifs en décembre 2022 (28 sites) répartis dans les sous-préfectures de Batangafo, Bouca et Kabo.

Figure 1 - Effectif de PDI sur les sites couverts :



Causes de déplacement

Les tensions et affrontements communautaires ou armés ont été à l'origine du déplacement de la grande majorité des PDI (76%) et reste la première cause de déplacement des PDI dans chacune des préfectures couvertes. Les autres causes de déplacement sont la crise politique d'avant 2014 (22%), la crise politique de 2020 (1%) et les tensions liées à la transhumance (1%).

Tableau 2 - Principaux motifs de déplacement des ménages PDI :

Préfecture	Pourcentage de ménages
Affrontements armés et / ou communautaires	76%
Crise politique d'avant 2014	22%
Crise politique liée aux élections de 2020	1%
Conflits liés à la transhumance	1%

⁴DTM. [Tableau de bord de suivi des déplacements. Round 17. Décembre 2022](#)

Zones de provenance des ménages

La connaissance des zones de provenance des ménages est importante pour les programmes d'appui au retour. Environ 72 pour cent des PDI installées sur les sites sont originaires des sous-préfectures de Bria (13%), Kaga-Bandoro (11%), Obo (11%), Alindao (10%), Biraou (8%), Bambari (7%), Batangafo (6%) et Ippy (6%). Il est important de considérer que les déplacements se font principalement à l'intérieur des préfectures : d'après le round 17 de suivi des déplacements de la DTM, 75 pour cent des déplacements ont lieu à l'intérieur d'une même préfecture (y compris 55% au sein d'une même sous-préfecture) et 25 pour cent d'une préfecture à une autre.

Tableau 3 - Principales sous-préfectures de provenance des PDI installées sur les sites :

Sous-préfectures	Pourcentage de ménages
Bria	13%
Kaga-Bandoro	11%
Obo	11%
Alindao	10%
Biraou	8%
Bambari	7%
Batangafo	6%
Ippy	6%
Ngaoundaye	5%
Kabo	4%
Rafai	3%
Zemio	3%
Kouango	2%
Mingala	2%
Boali	2%
Ndélé	2%
Autres	5%

APERCU DES DEPLACEMENTS

Choix du site actuel

Les principales raisons motivant le choix d'installation sur le site sont respectivement la perception du site comme étant un lieu sécurisé pour le ménage (42%), la volonté de rejoindre d'autres membres de la famille / communauté (33%) et la meilleure qualité de vie au niveau du site (12%). Ceci montre que la sécurité reste un critère de choix important du lieu d'installation. En cas de déplacement futur ou de retour, les aspects sécuritaires vont également impacter le choix de la future destination ainsi que le souhait de rejoindre d'autres membres de la famille et de la communauté en cas de départ groupé.

Durée du déplacement

Une large majorité des ménages PDI sur les sites (75%) sont en situation de déplacement prolongé car ayant effectué le déplacement entre 2014 et 2018. Ce déplacement prolongé s'explique par l'insécurité qui sévit encore sur les axes et par le manque d'assistance humanitaire pour le retour. En outre, 36 pour cent des ménages sont en situation de déplacement secondaires / multiples. En effet, après un déplacement initial occasionné par un choc soudain, des ménages peuvent se déplacer de nouveau en s'installant dans une autre zone pour bénéficier de meilleures conditions de vie.

Figure 2 - Principaux facteurs de choix du site actuel :

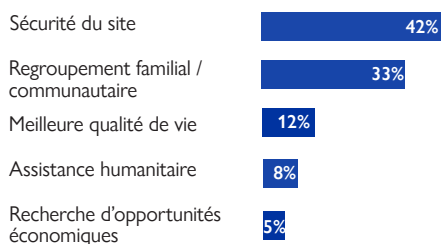
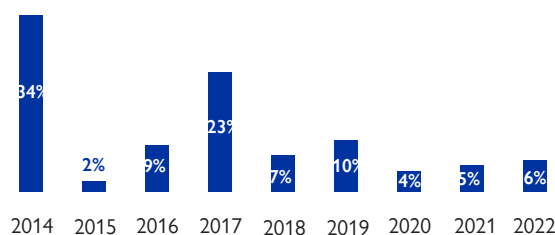


Figure 3 - Période de déplacement des ménages PDI :



Carte 2 - sous-préfectures de provenance des déplacés internes installés sur les sites :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

ABRIS ET MOYENS DE SUBSISTANCE

Typologie des abris

La typologie dominante des abris des ménages PDI dans leur zone d'origine est les abris constitués de matériaux semi-durables (briques, toitures, tôles), communément appelés habitats traditionnels en paille. En effet, 88 pour cent des PDI ont ce type d'abris dans leur lieu de résidence initial contre 43 pour cent sur les sites de déplacement. La typologie dominante des abris (principalement semi-durables) est importante à prendre en compte en cas de futures assistances en abris dans les zones de retour.

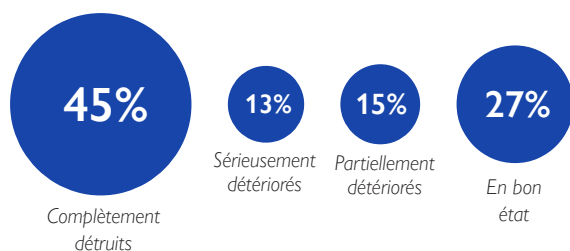
Tableau 4 - Typologie des abris des ménages sur le lieu de résidence initial et sur le site actuel :

En zone d'origine	Typologie des abris	Sur le site actuel
8%	Structure permanente (parpaings, avec toiture et tôle)	1%
88%	Structure semi-permanente (briques + toiture + tôle)	43%
2%	Abri d'urgence (branches + paille)	23%
2%	Abri d'urgence (branches + bâches)	33%

Etat des abris en zone d'origine

La situation en abris est critique : 58 pour cent des PDI ont des abris sérieusement détériorés ou complètement détruits dans leur lieu de résidence initial. Ce pourcentage est particulièrement alertant dans l'Ouham-Pendé (95%), le Haut-Mbomou (74%), la Basse-Kotto (73%) et la Nana-Gribizi (67%). Ces dommages sur les abris sont surtout liés aux conflits entraînant parfois des incendies volontaires ainsi que les aléas naturels climatiques (inondations et incendies domestiques). Ceci suggère un besoin d'assistance important pour la construction et la réhabilitation des abris dans les zones de retour, de réinstallation ou d'intégration locale durable.

Figure 4 - Etat des abris des PDI sur le lieu de résidence initial :



Etat de la propriété

La grande majorité des ménages PDI installés sur les sites (85%) sont propriétaires de leur logement dans leur lieu de résidence initial. Pour autant seulement 8 pour cent des ménages PDI propriétaires détiennent une attestation / preuve de propriété, ce qui pourrait représenter un risque pour la récupération de l'abri après le retour. Ainsi, 15 pour cent des PDI craignent le risque d'occupation de leur logement dans leur lieu de retour. Par conséquent, les programmes d'accompagnement au retour pourraient intégrer le soutien pour la détention de titres de propriété surtout dans les zones avec une occurrence importante d'occupation des abris par des tierces personnes (groupes armés, voisins, déplacés internes etc.).

MOYENS DE SUBSISTANCE

Les déplacements ont entraîné la perte des moyens de subsistance des ménages car 3 pour cent des ménages étaient sans activité dans leur zone d'origine (avant le déplacement) contre 15 pour cent depuis le déplacement. Cette perte des moyens de subsistance complique les conditions de vie des PDI sur les sites et contribue à motiver les intentions de retour. Les activités de subsistance les plus pratiquées dans le lieu de résidence initial restent l'agriculture et le petit commerce.

Tableau 5 - Moyens de subsistance pratiqués par les PDI en zone d'origine et sur le site actuel :

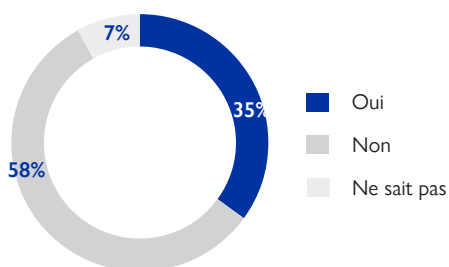
En zone d'origine	Secteurs d'activités	Sur le site actuel
3%	Sans travail / aucune activité	15%
4%	Travail journalier	19%
75%	Agriculture et élevage	47%
13%	Petit commerce	15%
1%	Pêche	1%
1%	Chasse	1%
2%	Travail dans les mines	0%
1%	Artisanat	2%

INTENTIONS FUTURES DES DEPLACES INTERNES

Intentions futures de retour ou de réinstallation

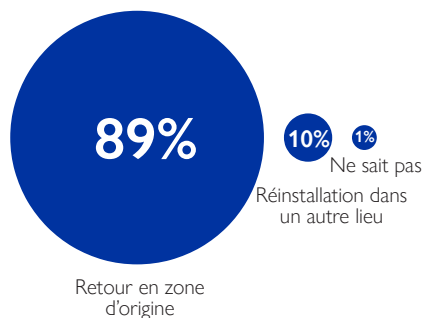
Environ 35 pour cent des PDI souhaitent quitter le site actuel dans les trois prochains mois. Cette proportion est plus élevée dans la Haute-Kotto (Bria) (73%), la Nana-Gribizi (59%), la Vakaga (54%) et l'Ouham (38%). Le site de PK3 (Bria) reste le site avec des intentions de départ plus élevés par comparaison aux autres sites de la RCA, comme montré lors des trois précédentes enquêtes sur les intentions futures des PDI menées par la DTM. A l'opposé, les intentions de départ du site sont plus faibles sur les sites de PK3 de Bocaranga (1%) et le Mbomou (Rafai) (7%). Ceci pourrait s'expliquer par l'insécurité qui règne encore sur certains axes de retour, par le manque d'assistance au retour et le souhait d'intégration locale dans certaines zones surtout chez les ménages PDI qui sont déplacés depuis plus de cinq ans.

Figure 5 - Pourcentage de ménages comptant des membres ayant l'intention de quitter le site dans les trois prochains mois :



Parmi les ménages souhaitant quitter le site dans les trois prochains mois, 89 pour cent souhaitent retourner dans leur lieu de résidence initial, 10 pour cent souhaitent se réinstaller dans une zone différente de la résidence initiale et 1 pour cent sont indécis sur leurs destinations futures.

Figure 6 - Destinations futures des ménages comptant des membres qui souhaitent quitter le site dans les trois prochains mois :



Raisons motivant le choix de quitter le site

Les principales raisons motivant l'intention de quitter les sites dans les trois prochains mois sont l'amélioration de la situation sécuritaire dans le lieu de résidence initial (33%), le manque d'opportunités économiques dans le lieu de déplacement actuel (25%) et les risques d'éviction du site (11%). Les autres causes citées sont notamment l'accès difficile à l'assistance humanitaire et aux services de base et le souhait de rejoindre d'autres membres de la famille. A l'opposé, les principales raisons pour lesquelles 57 pour cent des ménages ne souhaitent pas quitter le site sont la perception d'une meilleure situation sécuritaire sur le site par rapport à leur lieu de résidence initial (55%) et le déplacement prolongé (21%) ayant poussé des ménages à se sentir intégrés dans leur zone de déplacement actuel.

Tableau 6 - Principaux facteurs motivant le souhait de départ du site dans les trois prochains mois :

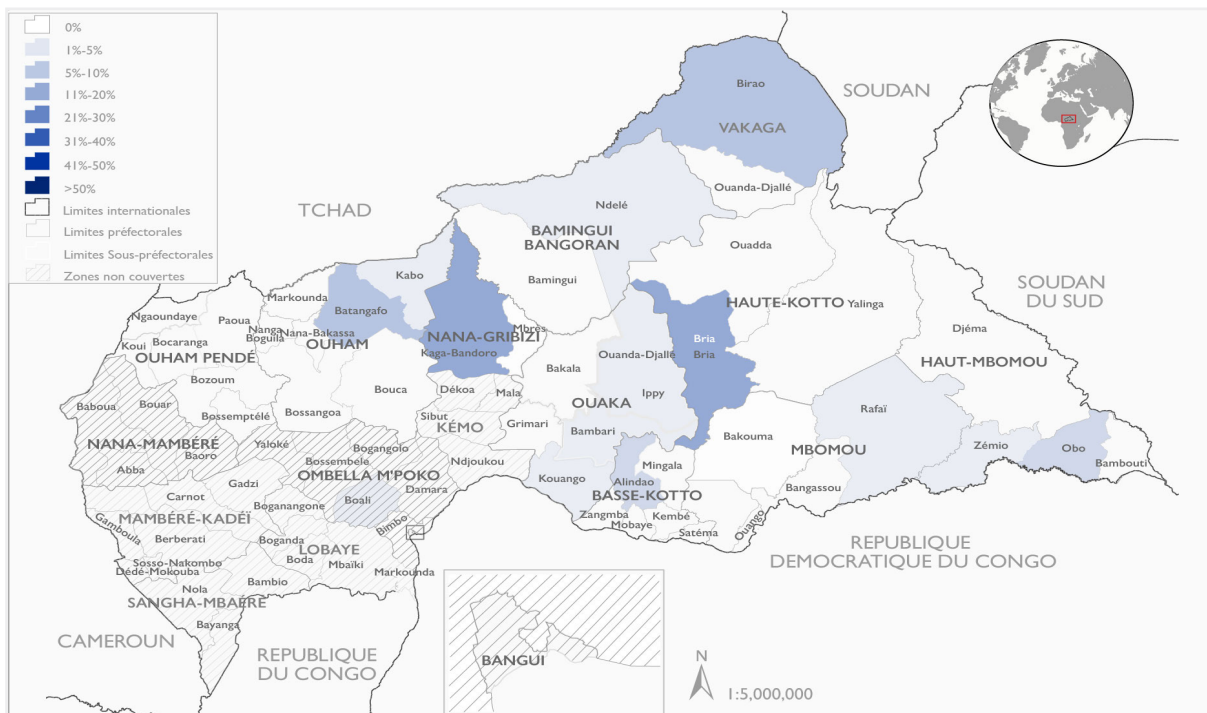
Facteurs de départ du site	Pourcentage
Amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine	33%
Manque d'opportunités d'emploi	25%
Risques d'éviction du site	11%
Souhait de rejoindre d'autres membres de la famille ou de la communauté	9%
Manque d'opportunités pour l'éducation des enfants	8%
Discrimination communautaire	5%
Faible accès à des services de base	5%
Manque d'assistance humanitaire	4%

“

35 pour cent des ménages PDI ont l'intention de quitter le site actuel dans les trois prochains mois.

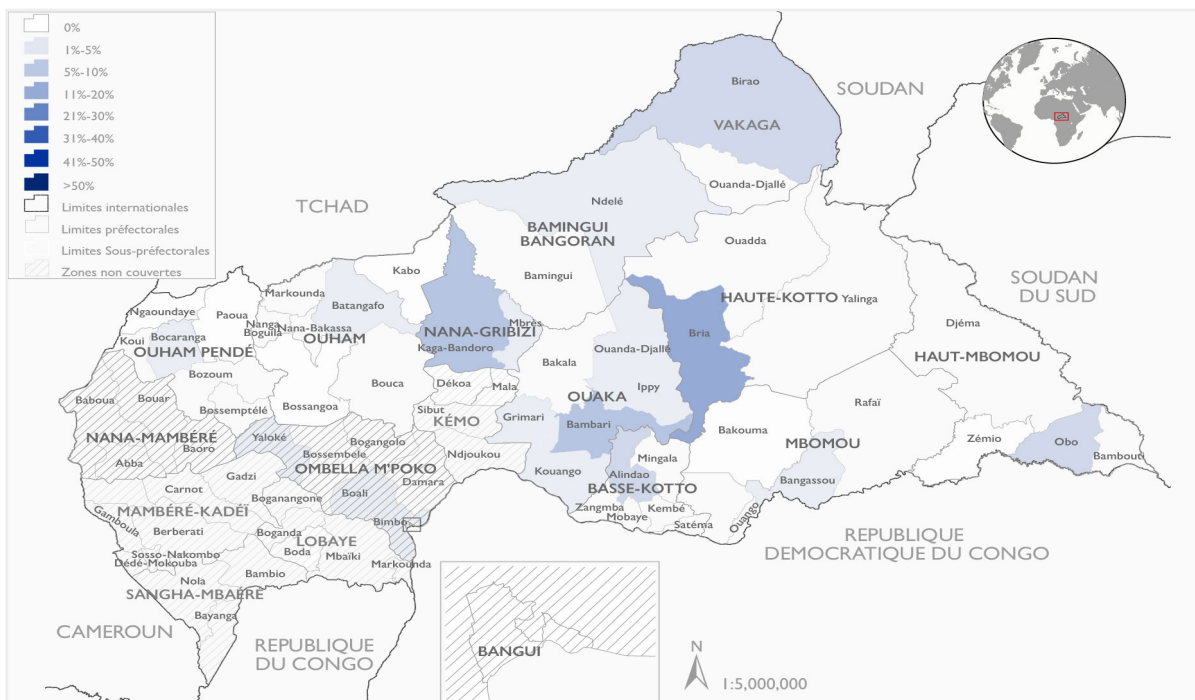
INTENTIONS FUTURES DES DEPLACES INTERNES

Carte 3 - sous-préfectures d'installation future des ménages ayant l'intention de retourner dans leur zone d'origine :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

Carte 4 - sous-préfectures d'installation future des ménages ayant l'intention de s'installer dans une localité différente de leur zone d'origine :



Les cartes de ce rapport ne sont fournies qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur ces cartes peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielle de ces frontières de la part de l'OIM.

INTENTIONS FUTURES DES DEPLACES INTERNES

BESOINS PRIORITAIRES POUR LE RETOUR

Les besoins prioritaires pour le retour des ménages sont par ordre d'importance les abris (60%), la sécurité (13%) et les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (12%). En plus de ces trois besoins prioritaires, les autres besoins cités sont les services de base (eau, hygiène et assainissement), la santé et les services de protection. Il faut aussi considérer que l'accès à un abri (réhabilitation, construction ou aide pour la location) constitue le premier besoin prioritaire le plus cité par les ménages dans chaque préfecture couverte hormis Haut-Mbomou où la sécurité a été citée comme premier besoin pour le retour. Le besoin important en abris et en moyens de subsistance s'explique par la détérioration / destruction des abris en zone d'origine et par la perte des moyens de subsistance lors du déplacement.

Tableau 7 - Principaux besoins prioritaires dans les zones de retour :

Besoins prioritaires pour le retour	Pourcentage
Abris	60%
Sécurité	13%
Moyens de subsistance	12%
Accès à la nourriture	11%
Articles non alimentaires (ANA)	2%
Eau, hygiène et assainissement (EHA)	1%
Santé	1%

Compte-tenu de ces besoins prioritaires pour le retour, les programmes d'accompagnement au retour devraient plus s'axer sur l'appui à la réhabilitation des abris (en cas de destructions importantes dans les zones de retour), sur les évaluations de la situation sécuritaire dans les zones de retour et sur l'appui aux ménages pour l'accès à des activités génératrices de revenus ou l'appui en transferts monétaires.

Informations utiles pour le retour des ménages

Les informations les plus utiles pour le retour des ménages sont respectivement l'état de l'abri en zone de retour (77%), les conditions sécuritaires dans les zones de retour / réinstallation (71%) et les opportunités économiques (57%). Ces besoins d'information prioritaires pour le retour sont corrélés aux conditions préalables pour le retour axées sur les abris, la sécurité et les opportunités économiques dans les zones de retour / ou de réinstallation.

Figure 7 - Trois besoins d'information prioritaires pour le retour des ménages :

1	Etat de mon abri en zone de retour	77%
2	Situation sécuritaire en zone de retour	71%
3	Opportunités économiques	57%

“

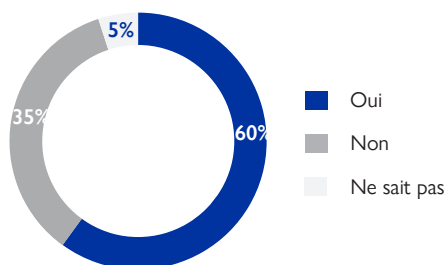
La construction / réhabilitation des abris dans les zones de retour est le besoin prioritaire pour le retour le plus cité par les ménages (60%).

INTENTIONS FUTURES DES DEPLACES INTERNES

Intentions futures d'intégration locale durable

Parmi les ménages qui ne souhaitent pas retourner dans leur lieu de résidence initial, 60 pour cent souhaitent s'intégrer localement et durablement dans leur zone de déplacement actuel. Cette proportion atteint 97 pour cent dans la préfecture d'Ouham-Pendé et 90 pour cent dans la préfecture de Ouaka. Cette volonté d'intégration locale durable importante dans la Ouaka pourrait s'expliquer par les programmes de réinstallation en cours dans la commune de Pladama-Ouaka vis-à-vis des déplacés de l'ancien site Elevage. Des ménages installés dans les autres sites de la Ouaka voudraient aussi potentiellement bénéficier de cette réinstallation dans le futur.

Figure 8 - Proportion de ménages souhaitant une intégration locale durable (parmi les ménages n'ayant pas l'intention de retourner en zone d'origine) :

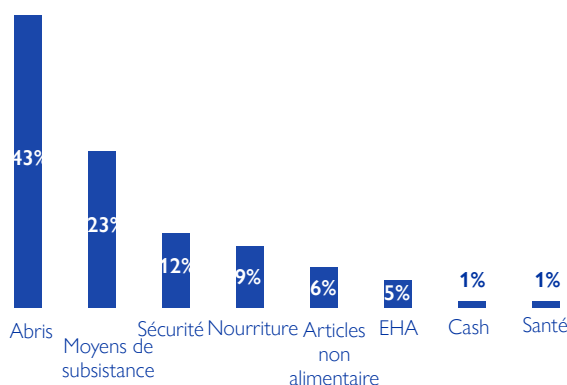


Les principales raisons du souhait de l'intégration locale durable sont la perception d'une situation sécuritaire stable sur le lieu de déplacement actuel (33%), le déplacement de longue durée ayant suscité le souhait de s'intégrer localement (21%), la fréquentation d'un établissement scolaire par les enfants (10%) et l'accès à des opportunités économiques sur le lieu de déplacement actuel (9%). Ce souhait d'intégration locale pourrait être mis en perspective avec le constat que la plupart des ménages installés sur les sites sont en situation de déplacement prolongé (déplacés depuis plus de 3 ans). Certains de ces ménages ont pu construire leur abri (avec des matériaux semi durables). D'autre part, une partie de ces ménages ont pu progressivement trouver des activités génératrices de revenus suscitant le souhait de s'intégrer durablement dans la zone de déplacement actuel, surtout si l'insécurité persiste en zone d'origine.

Besoins prioritaires des ménages souhaitant s'intégrer localement

A l'image des ménages qui souhaitent retourner dans leur zone d'origine ou se réinstaller dans un autre lieu, les abris (réhabilitation, aide financière pour la location) constituent le besoin prioritaire pour l'intégration locale durable (43%). Les autres besoins prioritaires des ménages pour leur intégration locale sont les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (23%) et la sécurité (12%). Les programmes axés sur l'intégration des ménages dans certaines zones devraient prendre en considération ces besoins prioritaires pour réinstaller localement les ménages dans des conditions en phase avec leurs besoins.

Figure 9 - Principaux besoins prioritaires pour l'intégration locale durable des ménages :



“

Parmi les ménages qui ne souhaitent pas retourner dans leur zone d'origine, 60 pour cent souhaitent s'intégrer localement sur leur zone de déplacement

CONCLUSION

En définitive, l'enquête sur les intentions futures des ménages déplacés internes installés sur les sites réalisée par la DTM entre le 08 décembre 2022 et le 08 janvier 2023 a montré que 35 pour cent des ménages souhaitent quitter les sites de déplacement dans les trois prochains mois à l'échelle nationale. Cette proportion est plus élevée dans les sites de la Haute-Kotto (Bria) (73%), la Nana-Gribizi (59%), la Vakaga (54%) et l'Ouham (38%). Parmi les ménages qui souhaitent quitter les sites dans les trois prochains mois, 89 pour cent souhaitent retourner dans leur lieu de résidence initial, 10 pour cent souhaitent se réinstaller dans une zone différente de leur lieu de résidence initiale et 1 pour cent sont indécis sur leurs destinations futures.

Ce souhait de départ des sites est motivé par l'amélioration de la situation sécuritaire en zone d'origine et par les conditions de vie difficiles dans les zones d'accueil des PDI. Les besoins prioritaires pour le retour des ménages dans leur zone d'origine ou leur réinstallation dans une autre zone sont par ordre d'importance les abris (60%), la sécurité (13%) et les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (12%). En plus de ces trois besoins prioritaires, les autres besoins cités sont l'accès à des services de base (eau, hygiène et assainissement, santé, éducation) et les services de protection.

A l'opposé, 57 pour cent des ménages n'ont pas l'intention de quitter les sites dans les trois prochains mois en raison de la perception d'une meilleure situation sécuritaire sur le site de déplacement par comparaison à leur zone d'origine et le déplacement de longue durée. Parmi ces ménages, 60 pour cent souhaitent s'intégrer localement et durablement dans leur zone de déplacement actuel. Cette proportion atteint 97 pour cent dans la préfecture de Bamingui-Bangoran et 90 pour cent dans la préfecture de Ouaka.

A l'image des ménages qui souhaitent retourner dans leur zone d'origine ou se réinstaller dans un autre lieu, les abris (réhabilitation, aide financière pour la location) constituent le besoin prioritaire pour l'intégration locale durable (43%). Les autres besoins prioritaires des ménages pour leur intégration locale sont les moyens de subsistance / activités génératrices de revenus (23%) et la sécurité (12%).

Ainsi, les programmes de solutions durables pourraient continuer à cibler les sites de Bria (Haute-Kotto), Kaga-Bandoro (Nana-Gribizi), Batangafo (Ouham) et Birao (Vakaga) pour les programmes d'assistance au retour car les intentions de retour des ménages PDI sont plus importantes dans ces zones. En outre, le retour ou la réinstallation des ménages reste conditionné par l'amélioration de la situation sécuritaire dans les futures zones d'installation. Les besoins prioritaires des ménages auxquels les programmes de solutions durables pourraient répondre dans le cadre du retour, la réinstallation et l'intégration locale durable restent les abris, l'accès à des moyens de subsistance / activités génératrices de revenus, l'accès à la nourriture et l'accès à des services de base essentiels (eau, hygiène et assainissement, santé, éducation).

Vous pouvez consulter tous les produits d'information de la DTM en République Centrafricaine via le lien ci-dessous et contacter la DTM par email :

DTM CENTRAFRIQUE

 DTM.IOM.INT/republique-centrafricaine

 DTMRCA@IOM.INT

